

INFORMATIONS RELATIVES AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article 223-16 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, Fimalac indique qu'au 28 février 2015, le nombre total de droits de vote théoriques était de 51 851 895, le nombre de droits de vote exerçables était de 49 595 644 et le nombre d'actions composant le capital était de 28 830 000.